



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-0838

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 306523

DOSSIER N^o : 17714

Objet : Top Environnement Capital de Risques Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 24 octobre 2000;

vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense Top Environnement Capital de Risques Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'options de souscription de 200 000 actions ordinaires de catégorie A auprès de Yorkton Securities Inc., conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 22 mars 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

IP/ir